



du 5 février  
au 19 avril 2024

Formulaires  
disponibles  
en mairie ou sur  
[www.ville-saint-priest.fr](http://www.ville-saint-priest.fr)



**INSCRIPTIONS SCOLAIRES**

**> 2024-2025**



## > MODALITÉS D'INSCRIPTION

### LES FAMILLES CONCERNÉES

- > 1<sup>re</sup> scolarisation
- > Nouvel arrivant à Saint-Priest
- > Familles sous dérogation, dont l'enfant passe au CP
- > Toute demande de dérogation

### LES DÉMARCHES À SUIVRE

Inscription en 2 étapes obligatoires :

#### Étape 1 - Inscription administrative

**Au-delà de la campagne d'inscriptions scolaires, le délai de traitement sera rallongé.**

> **Télécharger et imprimer le formulaire d'inscription sur le site :**

**[www.ville-saint-priest.fr](http://www.ville-saint-priest.fr) ou le récupérer en mairie.**

> Remplir et signer le formulaire puis le déposer en mairie ou l'envoyer par mail (accompagné de ses pièces justificatives) à :

**[guichetunique@mairie-saint-priest.fr](mailto:guichetunique@mairie-saint-priest.fr)**

> Une fois la demande traitée, la famille reçoit la fiche d'inscription par mail.

#### Étape 2 - Admission pédagogique

Prendre rendez-vous avec le directeur de l'école, muni impérativement de la fiche d'inscription scolaire de votre enfant.

### CAS PARTICULIERS

> Pour les enfants de 2 ans, nés en 2022, contacter le Guichet unique des familles pour connaître les conditions d'inscription.

> Pour toutes les demandes de dérogation, y compris le renouvellement de dérogation pour le passage au CP, un formulaire d'inscription scolaire et un formulaire de dérogation sont à transmettre en mairie ou par mail.

> **Renseignements : Guichet unique des familles - 04 72 23 48 88**  
**[guichetunique@mairie-saint-priest.fr](mailto:guichetunique@mairie-saint-priest.fr)**

> **Retrouvez plus d'infos et tous les documents sur [www.ville-saint-priest.fr](http://www.ville-saint-priest.fr)**